



**CANADA
QUÉBEC – MRC DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

ST-LUDGER, LE 11 SEPTEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mardi 11 septembre 2018 à 19 h 30, au 212 rue La Salle, salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Jean-Luc Boulanger, Goderic Purcell, Roger Nadeau et Thérèse Lachance.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernard Therrien, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente et assume le secrétariat.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance ordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2018-09-254

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 11 septembre 2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Adoption du procès-verbal du 14 août 2018
5. Activités de fonctionnement au 7 septembre 2018 :
 - 5.1 Dépôt
 - 5.2 Virements autorisés selon le règlement 2007-13
6. Comptes payés et à payer au 7 septembre 2018 :
 - 6.1 R Paré Excavation – Facture #29184
 - 6.2 Les Pompes R. Fontaine – Facture #21101
 - 6.3 Adoption
7. Administration :
 - 7.1 Poste d'adjointe administrative
 - 7.2 Politique des dons et commandites
 - 7.3 Bureau municipal – Toiture
 - 7.4 Services juridiques – Abonnement annuel 2019
 - 7.5 Visite du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT)
 - 7.6 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux – Avis de motion et présentation d'un projet
8. Voirie :
 - 8.1 TECQ 2014-2018 – Reconstruction des rues du Couvent et Taillon :
 - 8.1.1 Décompte # 3 et réception finale
 - 8.1.2 Programmation révisée
 - 8.2 PIQM – Volet 1.5 – Reconstruction des rues Colette et Hamel :
 - 8.2.1 Décompte # 3 et réception provisoire des travaux
 - 8.2.2 Installation des bornes de lots manquantes suite aux travaux
 - 8.2.3 Réclamation de M. Robert Bégin
 - 8.3 Aide à l'amélioration du réseau routier – Approbation des dépenses

- 8.4 Achat d'un arrière de niveleuse, de lames à bits et pointes rotatives de carbure
- 8.5 Parc industriel – Bûchage pour préparation au creusage du fossé de ligne
- 8.6 Déneigement 2018-2019 du bureau municipal, stationnement OTJ et Résidence Sérénité – Demande d'appel d'offres
- 8.7 Hiver 2018-2019 :
 - 8.7.1 Période hivernale
 - 8.7.2 Étalement des heures
 - 8.7.3 Fabrique St-Jean Paul II – Demande de déneigement et sablage
- 8.8 Inspecteur municipal – Cellulaire
- 8.9 Rue du Pont – Planage
- 8.10 Achat d'un souffleur
- 8.11 Empierrement de fossés
- 8.12 Confection d'un enclos à pneus au garage municipal
- 9. Eau potable
- 10. Eaux usées
- 11. Service incendie :
 - 11.1 Entraide automatique – Demande des municipalités de Audet et Lac-Drolet
 - 11.2 Règlement sur la prévention des incendies et la sécurité des occupants :
 - 11.2.1 Adoption
 - 11.2.2 Nomination pour l'application du règlement
 - 11.3 Inspection des lumières d'urgence et extincteurs
 - 11.4 Inspection des systèmes d'alarme
 - 11.5 Programme d'aide financière pour la formation d'un pompier volontaire
- 12. Convention de cession d'une borne de recharge publique pour les véhicules électriques
- 13. Couverture cellulaire - Appui municipal à la demande de Sogetel auprès de la CPTAQ
- 14. Camping Samson – Prolongement du fossé du Rang 12
- 15. R Paré Excavation – Demande d'exclusion
- 16. Loi concernant les droits de mutation
- 17. Demandes d'aide financière :
 - 17.1 Fabrique St-Jean Paul II
 - 17.2 Maison La Cinquième Saison – Biscuits sourires 2018
- 18. Varia
- 19. Dépôt de documents pour information
- 20. Répertoire du courrier reçu au 7 septembre 2018
- 21. Période de questions de l'assistance.
- 22. Levée de la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Des questions sont posées en lien avec le débroussaillage et la vitesse des motos. Un citoyen vient des explications en lien avec le point 14. En lien avec le point 8.7.3, une citoyenne explique la demande de la Fabrique. Un citoyen demande des explications relativement à une information que monsieur le maire aurait dite à un citoyen relativement à la remise des profits de la pièce de théâtre.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 AOÛT 2018

Résolution 2018-09-255

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2018 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2018 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

5. ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 7 SEPTEMBRE 2018 :

5.1 Dépôt

Les activités de fonctionnement au 7 septembre 2018 ayant été distribuées préalablement aux conseillers, ceux-ci s'en déclarent satisfaits.

5.2 Virements autorisés selon le règlement 2007-13

La directrice générale informe les membres du conseil que les virements de crédits budgétaires ci-après ont été effectués conformément au règlement 2007-13 :

Virements de crédits effectués au 31 août 2018

N° de poste	Description	en moins	en plus
<i>Administration générale</i>			
02-130-00-339	Communication	139.16 \$ -	
02-130-00-340	Dépenses de publications et d'informations		139.16 \$ +
<i>Voirie</i>			
02-320-00-522	Entretien et réparation garage	166.00 \$ -	
02-320-00-521	Entretien et réparation -chemins,rues,trottoirs	1 267.15 \$ -	
02-320-00-526	Entretien et réparation - matériel		166.00 \$ +
02-320-00-631	Carburant, huile, graisse, diesel		1 267.15 \$ +
<i>Otj</i>			
02-701-00-523	Entretien et réparation - Terrain OTJ	568.37 \$ -	
02-701-00-527	Entretien et réparation - piscine OTJ		92.47 \$ +
02-701-00-631	Huile à chauffage - piscine OTJ		475.90 \$ +

6. COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 7 SEPTEMBRE 2018 :

6.1 R Paré Excavation – Facture #29184

Résolution 2018-09-256

CONSIDÉRANT les réparations de chemins qui ont été nécessaires suite aux fortes pluies du 27 juillet 2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture #29184 de R Paré Excavation au coût de 6 793.61 \$, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-620 *Matières brutes – Gravier, sable, ciment, asphaltage.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

6.2 Les Pompes R. Fontaine – Facture #21101

Résolution 2018-09-257

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture #21101 de Pompes R. Fontaine au coût de 1 233.50 \$, taxes en sus, pour la réparation d'une pompe Barnes au poste de pompage secondaire ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-414-00- 526 *Ent et rép – Machineries, outillage et équipement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

6.3 Adoption

Résolution 2018-09-258

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a en main la liste des comptes payés et à payer ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

ET RÉSOLU

QUE les comptes ci-dessous présentés totalisant 579 292.04 \$ soient payés par la directrice générale quand il y aura lieu, avec imputation aux postes budgétaires adéquats.

SALAIRES NETS PAYÉS POUR AOÛT 2018

Élus municipaux	2 527.09 \$
Employés municipaux	16 984.21 \$
Pompiers volontaires	3 891.48 \$
Ministre Revenu du Québec (Part employé+employeur)	5 837.77 \$
Receveur Général du Canada (Part employé+employeur)	2 650.98 \$
CSST	453.88 \$
RVER (Part employé)	396.76 \$
TOTAL DES SALAIRES NETS PAYÉS : AOÛT 2018	32 742.17 \$

CHÈQUES ÉMIS AOÛT 2018

ADMQ - ZONE ESTRIE	90.00 \$
BASEBALL MINEUR ST-MARTIN	140.00 \$
COMITÉ DE BASSIN RIVIÈRE	50.00 \$
COOPERATIVE DE TRAVAIL	713.62 \$
Garage A. Therrien Inc	1 208.23 \$
Lafontaine et Fils Inc	344 648.84 \$
Ressorts Robert - Traction Mégantic	866.91 \$
Vincent Morin	1 783.33 \$
TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS : AOÛT 2018	349 500.93 \$

COMPTES À PAYER AOÛT 2018

ADT Canada inc.	206.27 \$
Auto Quirion & Drouin Inc	251.26 \$
BERNARD THERRIEN	118.28 \$
Canada Post Corporation	137.98 \$
Centre du Radiateur St-Georges Inc	151.14 \$
Denis Plante Service	38.85 \$
Distribution Praxair	364.41 \$

ÉNERGIES SONIC INC.	1 909.50 \$
Englobe Corp.	7 548.14 \$
ENVIRONEX	919.24 \$
Équipements R. Quirion Inc	63.23 \$
Excavatech 9047-7480 Québec Inc	125 251.85 \$
Fernand Dufresne Inc.	395.64 \$
FRANCIS MONTPLAISIR	173.99 \$
Jean Théberge	168.58 \$
Jean-Louis Pépin	8 736.26 \$
LA COOP ALLIANCE	40.08 \$
LAWSON PRODUCTS	128.28 \$
Le Centre Du Camion (Beauce) Inc	67.44 \$
L'Écho de Frontenac Inc	431.56 \$
LES BÉTONS L. BAROLET INC.	458.75 \$
Les Équipements Lapierre Inc	60.76 \$
Les Fabrications Pierre Fluet Inc	64.34 \$
LUDGER MAGASIN GÉNÉRAL	539.89 \$
M.R.C. Du Granit	13 969.67 \$
Maheu & Maheu	344.93 \$
MARC MORIN	13.33 \$
Me Yves Bouffard, Notaire	580.90 \$
Municipalité de Audet	75.00 \$
Municipalité du Lac-Drolet	1 500.00 \$
NORTRAX QUÉBEC INC.	183.94 \$
PAVAGES DE BEAUCE	528.89 \$
PRODUITS SANY	212.40 \$
Protection Mega Plus Inc	431.15 \$
QUATORZE COMMUNICATIONS INC.	171.31 \$
R. Paré Excavation Inc	893.20 \$
Roger Gagnon	9 030.12 \$
Sanitaire Lac-Mégantic 2000 Inc	751.55 \$
SCIAGE DE BÉTON L.C.	402.41 \$
Services Sanitaires Denis Fortier	3 289.83 \$
Solutions GA	40.24 \$
Transport Adrien Roy & Filles Inc	16 207.40 \$
Valoris	196.95 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER : AOÛT 2018	197 048.94 \$
<u>TOTAL DES COMPTES : AOÛT 2018</u>	<u>579 292.04 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7. ADMINISTRATION :

7.1 Poste d'adjointe administrative

Résolution 2018-09-259

ATTENDU que madame Sylvie Fluet, adjointe administrative, a remis sa démission le 16 août dernier ;

ATTENDU qu'une offre d'emploi a été transmise toute boîte, a été affichée sur le site Emploi-Québec et a paru dans le journal l'Écho de Frontenac ;

ATTENDU que 18 curriculum vitæ ont été reçus ;

ATTENDU qu'un comité GRH a été formé de Bernard Therrien, maire, Jean-Luc Boulanger, maire suppléant, et Julie Létourneau, directrice géné-

rale, afin de procéder à l'étude des candidatures reçues et pour effectuer les entrevues ;

ATTENDU que le comité GRH, accompagné de madame France Laroche, directrice générale de la Municipalité de Audet, a rencontré 4 personnes en entrevue ;

ATTENDU la recommandation du comité GRH faite au Conseil municipal ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal accepte la recommandation du comité GRH ;

QUE l'embauche de la personne recommandée soit finalisée à la prochaine séance du Conseil municipal ;

QU'un mot de remerciements soit transmis à madame Sylvie Fluet pour ses années à l'emploi de la Municipalité de Saint-Ludger.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7.2 Politique de dons et commandites

Discussion au sujet de la proposition de monsieur le maire. Suite à la discussion, le Conseil désire garder la politique actuellement en vigueur.

7.3 Bureau municipal – Toiture

Suite aux observations faites par le conseiller Bernard Rodrigue, ce dossier sera étudié lors de l'étude du budget 2019.

7.4 Services juridiques – Abonnement annuel 2019

Résolution 2018-09-260

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc. à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 ;

QUE la municipalité de Saint-Ludger procède à l'achat d'une banque d'heures à taux horaire réduit au coût de 2 400 \$, taxes en sus, et frais d'archivage de 3% ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00- 412 *Services juridiques*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7.5 Visite du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT)

Résolution 2018-09-261

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal sollicite une rencontre avec les représentants régionaux des Affaires municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7.6 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux – Avis de motion et présentation d'un projet

Avis de motion 2018-155

Le conseiller Roger Nadeau donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement relatif au *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux*, énonçant les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique ainsi que les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci, pour être adopté.

Le projet de ce règlement est présenté aux membres du Conseil municipal.

8. VOIRIE :

**8.1 TECQ 2014-2018 – Reconstruction des rues du Couvent et Tail-
lon :**

8.1.1 Décompte # 3 et réception finale

Considérant que la visite finale aura lieu seulement le 13 septembre, ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

8.1.2 Programmation révisée

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

8.2 PIQM – Volet 1.5 – Reconstruction des rues Colette et Hamel :

8.2.1 Décompte # 3 et réception provisoire des travaux

Résolution 2018-09-262

CONSIDÉRANT que la demande de paiement du 3^e décompte progressif présenté par Lafontaine et Fils Inc. est recommandée pour paiement par l'ingénieur de la firme Service exp, responsable du projet ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QU'un paiement de 230 378.65 \$, incluant la retenue de 5 % ainsi que les taxes, soit fait à Lafontaine et Fils Inc. CONDITIONNEL à la réception des documents suivants :

- Déclaration statutaire ;
- Quittance des sous-traitants et fournisseurs ;
- Certificat de la CNESST et de la CCQ ;
- Quittance partielle de l'entrepreneur ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 03-310-49-521 *PIQM Volet 1.5 – Contrat*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.2.2 Installation des bornes de lots manquantes suite aux travaux

Résolution 2018-09-263

ATTENDU que des travaux de reconstruction des services municipaux ont eu lieu sur les rues Colette et Hamel ;

ATTENDU que des bornes de lots ont été arrachées pour effectuer les travaux et qu'il en revient à la Municipalité de procéder à l'installation des bornes manquantes ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le Conseil municipal mandate Ecce Terra Inc. pour l'installation de 5 bornes manquantes et pour émettre un certificat de piquetage au coût de 1300.00 \$, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 03-310-50-521 *PIQM Volet 1.5 – Autres*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.2.3 Réclamation de M. Robert Bégin

J'informe le Conseil de la lettre que monsieur Robert Bégin a transmise à Lafontaine et Fils relativement à la réfection de son entrée de cour.

Monsieur le maire informe le Conseil que les travaux ont été faits selon l'entente qui avait été prise au départ avec le citoyen.

8.3 Aide à l'amélioration du réseau routier – Approbation des dépenses

Résolution 2018-09-264

ATTENDU que le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'exercice financier 2018-2019 nous permet d'obtenir une subvention maximale de 25 000 \$;

ATTENDU que les travaux ciblés avaient été inventoriés dans la résolution n° 2018-03-077 transmise à monsieur Paul Busque, député de Beauce-Sud ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU

QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la Route du Moulin, tel que répertorié dans la résolution n° 2018-03-077, pour un montant subventionné de 25 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports ;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentées dépenses sur un chemin dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué ;

QUE la demande d'aide financière soit introduite au plus tôt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.4 Achat d'un arrière de niveleuse, de lames à bits et pointes rotatives de carbure

Résolution 2018-09-265

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de l'équipement et fournitures suivantes chez Robitaille Équipement Inc. aux coûts suivants :

- | | |
|-----------------------------------|----------------------------|
| - 1 arrière complet de niveleuse | 5 400.00 \$ (tx en sus) |
| - 3 lames à bit 1x6x36 7PB :5/8 | 540.00 \$ / un (tx en sus) |
| - 60 pointes rotatives en carbure | 14.00 \$ / un (tx en sus) |

QUE ces dépenses soient payées à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-320-00-640 *Pièces et accessoires – petit outillage* et 02-320-15-526 *Entret / répar – (n° 15) Inter 2013*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.5 Parc industriel – Bûchage pour préparation au creusage du fossé de ligne

Résolution 2018-09-266

ATTENDU qu'afin de procéder au creusage d'un fossé de ligne, la Municipalité doit procéder à la coupe de bois ;

ATTENDU la proposition faite par monsieur André Gendron à l'effet de le faire à son rythme et d'être payé à même la vente du bois coupé ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le Conseil municipal mandate monsieur André Gendron pour procéder à la coupe de bois à être effectué au Parc industriel, aux endroits confirmés par l'inspecteur municipal ;

QUE le Conseil municipal demande à monsieur Gendron que la coupe de bois soit terminée au plus tard le 31 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.6 Déneigement 2018-2019 du bureau municipal, stationnement OTJ et Résidence Sérénité – Demande d'appel d'offres

Résolution 2018-09-267

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit autorisée à publier un appel d'offres pour le déneigement 2018-2019 du bureau municipal, du stationnement OTJ et de la Résidence Sérénité sur la prochaine infolettre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.7 Hiver 2018-2019 :

8.7.1 Période hivernale

Résolution 2018-09-268

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU

QUE la période hivernale 2018-2019 débute le 12 novembre 2018 et se termine le 7 avril 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.7.2 Étalement des heures

Résolution 2018-09-269

ATTENDU que monsieur Pascal Dulac, journalier/opérateur en déneigement, est en accord avec le principe d'étalement des heures pour la période hivernale 2018-2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit autorisée, au nom de la Municipalité, à compléter la demande d'autorisation d'étalement des heures de travail de l'employé journalier/opérateur en déneigement auprès de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, et ce, pour la période hivernale décrite à la résolution n° 2018-09-268.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.7.3 Fabrique St-Jean Paul II – Demande de déneigement et sablage

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

8.8 Inspecteur municipal – Cellulaire

Résolution 2018-09-270

ATTENDU qu'il a fallu procéder à l'achat d'un nouveau cellulaire pour l'inspecteur municipal suite à sa perte ;

ATTENDU que l'inspecteur municipal a demandé à avoir un forfait incluant 1G de données et qu'il est prêt à payer la différence ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture #77571 de Solutia Telecom au coût de 66.43 \$, taxes en sus ;

QUE la différence entre le forfait initial et celui avec données soit chargée à monsieur Marc Morin, inspecteur municipal ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00- 331 *Téléphone garage municipal*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.9 Rue du Pont – Planage

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

8.10 Achat d'un souffleur

L'inspecteur municipal, le journalier ainsi que les conseillers Jean-Luc Boulanger et Goderic Purcell se rendront lundi prochain voir les équipements disponibles pour la vente par encan.

Résolution 2018-09-271

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal mandate l'inspecteur municipal, Marc Morin, à procéder à l'achat d'un souffleur à neige lors de l'encan du 18 septembre prochain fait par Encans Ritchie Bros au montant ne dépassant pas 40 000\$, taxes en sus ;

QUE le Conseil municipal demande à Desjardins d'augmenter la limite de crédit sur la carte Visa Affaires Desjardins à 12 000 \$ afin que la Municipalité puisse mettre un montant en garantie représentant 25% du montant total à miser et ainsi garantir notre inscription à l'enchère en ligne ;

QUE la directrice générale soit autorisée à procéder à l'inscription nécessaire afin de pouvoir enchérir en ligne ;

QUE cette dépense soit payée à même les surplus cumulés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.11 Empierrement de fossés

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

8.12 Confection d'un enclos à pneus au garage municipal

Ce point sera discuté lors de l'étude du budget 2019.

9. EAU POTABLE

Aucun dossier.

10. EAUX USÉES

Aucun dossier.

11. SERVICE INCENDIE :

11.1 Entraide automatique – Fusion des services incendie de Lac-Drolet et Audet

Une rencontre devra se faire avec le directeur du service incendie de Saint-Ludger afin de discuter de la décision prise par les municipalités de Audet et de Lac-Drolet relativement à l'entraide automatique et de leurs demandes.

11.2 Règlement sur la prévention des incendies et la sécurité des occupants :

11.2.1 Adoption

Résolution 2018-09-272

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Ludger adopte le règlement n° 2018-214 intitulé RÈGLEMENT SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES ET LA SÉCURITÉ DES OCCUPANTS dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

11.2.2 Nomination pour l'application du règlement

Résolution 2018-09-273

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ludger a délégué à la Municipalité Régionale de Comté du Granit la responsabilité de la prévention incendie sur son territoire ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ludger a adopté le Règlement n° 2018-214 sur la prévention des incendies et la sécurité des occupants ;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les personnes responsables de l'application dudit règlement ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal nomme les techniciens en prévention incendie de la MRC du Granit, le directeur incendie de la Municipalité ainsi que toute autre personne désignée par la Municipalité à titre de représentants de la Municipalité pour appliquer le Règlement n° 2018-214 sur la prévention des incendies et la sécurité des occupants de la Municipalité de Saint-Ludger.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

11.3 Inspection des lumières d'urgence et extincteurs

Résolution 2018-09-274

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

QUE l'inspection d'extincteurs et lumières d'urgence pour l'année 2018 soit confiée à Extincteurs de Beauce aux coûts suivants :

<input checked="" type="checkbox"/> 2½ lbs	Poudre ABC ou BC	5,95 \$
<input checked="" type="checkbox"/> 5 lbs	Poudre ABC ou BC	10,25 \$
<input checked="" type="checkbox"/> 10 lbs	Poudre ABC ou BC	15,95 \$
<input checked="" type="checkbox"/> 20 lbs	Poudre ABC ou BC	19,95 \$
<input checked="" type="checkbox"/> 5 lbs	CO ²	15,50 \$
<input checked="" type="checkbox"/> 10 lbs	CO ²	20,00 \$
<input checked="" type="checkbox"/> 20 lbs	CO ²	29,00 \$
<input checked="" type="checkbox"/> 25 lbs	CO ²	31,00 \$
<input checked="" type="checkbox"/> 2½ GLS	Eau sous pression	13,50 \$
<input checked="" type="checkbox"/> 2¾ lbs	Halotron	75,00 \$

<input checked="" type="checkbox"/> 5 lbs	Halotron	150,00 \$
<input checked="" type="checkbox"/> 11 lbs	Halotron	330,00 \$
<input checked="" type="checkbox"/> 6 litres	Classe K	120,00 \$
<input checked="" type="checkbox"/> 2½ GLS	Mousse	49,95 \$
<input checked="" type="checkbox"/> Essai hydrostatique	CO ²	14,95 \$
<input checked="" type="checkbox"/> Essai hydrostatique	Eau et poudre	7,95 \$
<input checked="" type="checkbox"/> Entretien 6 ans		3,95 \$
<input checked="" type="checkbox"/> Inspection annuelle		1,50 \$
(prix par extincteur, lumière d'urgence et boyaux incendie)		
<input checked="" type="checkbox"/> Tarification	Fixe, incluant transport et main-d'œuvre	

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-220-00-522 *Entretien et réparation – bâtiments et terrains*, 02-320-00-522 *Entretien et réparation – Garage*, 02-701-00-522 *Entretien et réparation – Bâtiments OTJ* et 02-702-20-522 *Entretien et réparation – bâtiments et terrains* ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

11.4 Inspection des systèmes d'alarme

Résolution 2018-09-275

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
 APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
 ET RÉSOLU

QUE l'inspection des systèmes d'alarme pour l'année 2018 soit confiée à Extincteurs de Beauce aux coûts suivants comprenant l'inspection complète avec rédaction d'un rapport :

<input checked="" type="checkbox"/> Bureau municipal (système feu et vol)	150,00 \$
<input checked="" type="checkbox"/> OTJ (système feu)	85,00 \$
<input checked="" type="checkbox"/> Caserne (système feu)	85,00 \$
<input checked="" type="checkbox"/> Garage municipal (système feu et vol)	100,00 \$

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-220-00-522 *Entretien et réparation – bâtiments et terrains*, 02-320-00-522 *Entretien et réparation – Garage*, 02-701-00-522 *Entretien et réparation – Bâtiments OTJ* et 02-702-20-522 *Entretien et réparation – bâtiments et terrains* ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

11.5 Programme d'aide financière pour la formation d'un pompier volontaire

Résolution 2018-09-276

ATTENDU que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

ATTENDU qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* ;

ATTENDU que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un

nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

ATTENDU que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Officier non urbain au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

ATTENDU que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Granit en conformité avec l'article 6 du programme ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

12. CONVENTION DE CESSION D'UNE BORNE DE RECHARGE PUBLIQUE POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Résolution 2018-09-277

ATTENDU que la Société de développement économique du Granit (SDEG) a fait l'acquisition d'une borne de recharge publique pour les véhicules électriques dans le cadre du projet Implantation d'un réseau de bornes de recharge publiques pour les VÉ – phase 2;

ATTENDU que la borne électrique a été installée au bureau municipal et qu'il est temps pour la SDEG de céder à la municipalité de Saint-Ludger la propriété de la borne ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ludger, la convention de cession d'une borne de recharge publique pour les véhicules électriques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

13. COUVERTURE CELLULAIRE – APPUI MUNICIPAL À LA DEMANDE DE SOGETEL AUPRÈS DE LA CPTAQ

Résolution 2018-09-278

CONSIDÉRANT QUE Sogetel mobilité inc. doit s'adresser à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'implantation d'une tour de télécommunications ;

CONSIDÉRANT QUE Sogetel Mobilité s'est entendue avec Opérations Forestières G.F. Ltée et Produits Forestiers G L inc. concernant la vente du lot 4 190 644 situé en bordure du 9E Rang pour la construction d'une tour de type haubannée de 90 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté à l'unanimité la résolution 2018-08-246 confirmant que la Municipalité est favorable au projet d'implantation d'un système d'antenne(s) de radiocommunications et de radiodiffusion, soumis par Sogetel Mobilité, et projeté sur le lot 4 190 644 ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de structures de télécommunications est soumise aux lois du Parlement du Canada et que par conséquent la réglementation municipale n'est pas opposable au projet soumis ;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans les objectifs de la loi sur les télécommunications en favorisant le développement des télécommunications au Canada, en permettant l'accès aux Canadiens dans toutes les régions à des services de télécommunication sûrs, abordables et de qualité et en permettant d'accroître l'efficacité et la compétitivité des télécommunications canadiennes ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'implantation de la tour est conforme au Code de sécurité 6 de Santé Canada ;

CONSIDÉRANT QU'à l'heure actuelle, le lot visé par la demande n'est pas utilisé, ni utilisable, à des fins agricoles et/ou acéricoles. La présence de crans rocheux, de sols pierreux ainsi que le relief et que la qualité générale des sols ne laissent aucune possibilité pour la culture ou pour du pâturage permanent. Le lot est majoritairement recouvert d'un boisé clairsemé (densité de 25 à 39%), lequel est composé d'un mélange d'érables rouges, de bouleaux à papier et de sapins baumiers, tous de faible diamètre ;

CONSIDÉRANT QUE le site choisit pour l'implantation de la tour est celui de moindres impacts sur les activités agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'implantation d'une tour de télécommunications n'altérera pas l'homogénéité de la communauté agricole ;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'est pas de nature à empêcher la consolidation des exploitations agricoles actuelles et futures ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas, ailleurs sur le territoire et hors de la zone agricole, d'espace approprié disponible pour l'implantation de la tour afin d'assurer la continuité et le fonctionnement adéquat du réseau de télécommunications ;

CONSIDÉRANT QUE pour transmettre le formulaire du demandeur à la CPTAQ, nous devons lui joindre une résolution d'appui ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Saint-Ludger appuie la demande à la CPTAQ de Sogetel mobilité inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

14. CAMPING SAMSON – PROLONGEMENT DU FOSSÉ DU RANG 12

Résolution 2018-09-279

ATTENDU que le Camping Samson, par l'entremise de son représentant Sylvain Moreau, demande au Conseil municipal d'abroger la résolution n° 2018-08-249

considérant que le dossier présenté à la séance ordinaire du 14 août dernier n'était pas pour avoir une décision mais bien une opinion quant à leur demande ;

ATTENDU que le Camping Samson a l'intention de demander aux organismes et ministères de s'impliquer dans le dossier afin d'en arriver à une solution plausible ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE la résolution n° 2018-08-249 soit abrogée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

15. R PARÉ EXCAVATION – DEMANDE D'EXCLUSION

Résolution 2018-09-280

ATTENDU que R Paré Excavation désire procéder à l'extraction de pierre et de gravier sur une partie du lot 4 189 910 (partie nord-est) et a déposé à cet effet une demande d'autorisation à la CPTAQ ;

ATTENDU que la demande d'autorisation doit être assimilée à une demande d'exclusion considérant qu'elle vise une nouvelle utilisation à des fins industrielles sur un lot à la limite de la zone agricole de la Municipalité de Saint-Ludger et contiguë à la zone non agricole de la Municipalité de Saint-Robert Bellarmin ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal demande à R Paré Excavation de fournir une demande complète dûment remplie par un professionnel incluant une réponse aux 10 critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire agricole du Québec* ;

QUE tous les frais à payer soient à la charge de R Paré Excavation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

16. LOI CONCERNANT LES DROITS DE MUTATION

Résolution 2018-09-281

CONSIDÉRANT que depuis 1994, la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières, art 17.1 exonère « *du paiement des droits de mutation sur les transactions immobilières lorsque le cessionnaire déclare que l'immeuble fera partie, dans l'année qui suit l'inscription du transfert, d'une exploitation agricole enregistrée à son nom conformément à un règlement pris en vertu de l'article 36.15 de la Loi sur le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (chapitre M-14* » ;

CONSIDÉRANT que les droits de mutation sur les transactions immobilières sont perçus par les municipalités ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article de la loi cité plus haut, le Gouvernement du Québec prive les municipalités de revenus importants depuis 1994 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Ludger demande au Conseil des maires de la MRC du Granit d'appuyer une résolution qui sera présentée au Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités en septembre 2018 exi-

geant du Gouvernement du Québec qu'il rembourse aux municipalités les sommes dont elles sont privées en raison de l'exemption ci-haut mentionnée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

17. DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE :

17.1 Fabrique St-Jean Paul II

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

17.2 Maison La Cinquième Saison – Biscuits sourires 2018

Résolution 2018-09-282

ATTENDU que la Maison la Cinquième Saison est en campagne de financement et, pour ce faire, propose aux municipalités l'achat de boîtes de biscuits au coût de 6 \$ pour une boîte de 6 biscuits ou 12 \$ pour une boîte de 12 biscuits ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

ET RÉSOLU

DE ne pas accéder à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

18. VARIA

Monsieur le maire informe le Conseil municipal de sa visite qu'il a effectuée sur la rue du Moulin concernant le balayage de la rue. Il vérifie auprès du fournisseur de services.

Le Conseil demande à recevoir la compilation des travaux de reprofilage effectués cet été.

19. DÉPÔT DE DOCUMENTS POUR INFORMATION

Les documents suivants ont été remis au Conseil pour information :

- ⇒ Bulletin Contact – Édition du 21 août 2018
- ⇒ Bulletin Contact – Édition du 5 septembre 2018
- ⇒ Mini-Scribe
- ⇒ Quorum
- ⇒ Marché municipal

20. RÉPERTOIRE DU COURRIER REÇU AU 7 SEPTEMBRE 2018

Résolution 2018-09-283

ATTENDU que la correspondance reçue au bureau municipal entre le 10 août et le 7 septembre 2018 est classée sous 4 rubriques :

- ⇒ Régional
- ⇒ Général
- ⇒ Communiqués
- ⇒ Publications

ATTENDU qu'une liste de cette correspondance a été remise à chaque membre du conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance

ET RÉSOLU

QUE la correspondance soit archivée et qu'il y soit donné suite selon les instructions du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

21. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Une question est posée relativement au point 16.

22. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Résolution 2018-09-284

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
QUE la séance ordinaire soit levée. Il est 21 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Bernard Therrien, Maire

Julie Létourneau, Dir. Gén.